

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022/21

Nombre de Conseillers  
En exercice : **11**  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX  
Le ONZE JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 04/07/2022

**Présents** : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean

**Absents excusés** : Carole DECHAVANNE

**Secrétaire** : Chantal DESMOUSSEAUX

Délibération publiée le 15/07/2022

### TARIF DES REPAS À LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire expose à son Conseil que la société alTERREnative révisé le tarif du repas livré à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2022. Le repas livré sera facturé 3,64 € HT soit 3,84 € TTC à la Commune. Il demande à son Conseil de bien vouloir délibérer sur le tarif du repas qui sera appliqué par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de facturer au prix coûtant soit 3,64 € HT soit **3,84 € TTC** le repas aux familles bénéficiaires du service, ceci à compter du 1er septembre 2022.

Ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Copie certifiée conforme

JARNOSSE, le 13 juillet 2022

Le Maire, **Jean-Marc LOMBARD**

